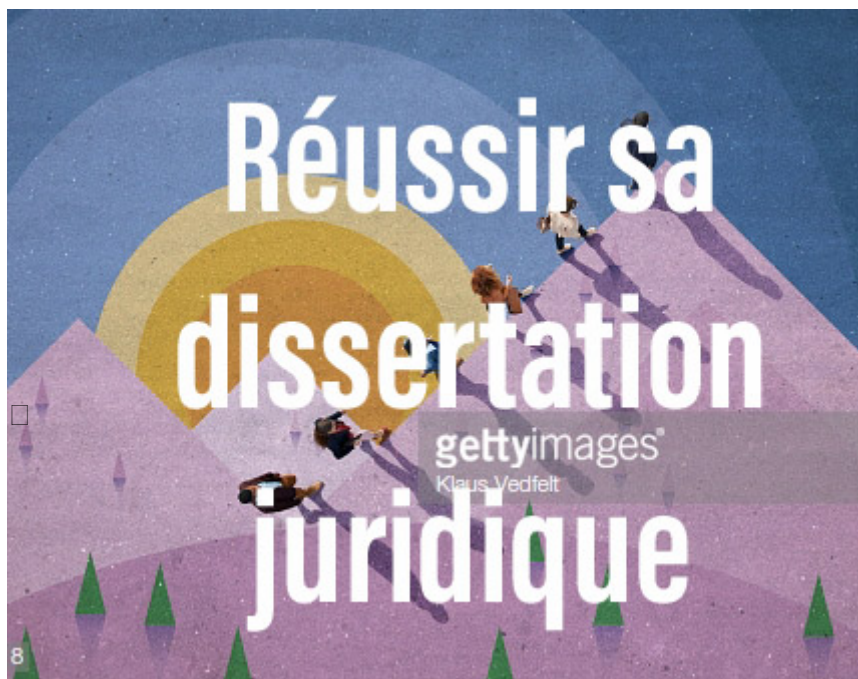


Comprendre facilement le droit

Le droit notre passion!!! Par Maixent Pierre César Bado

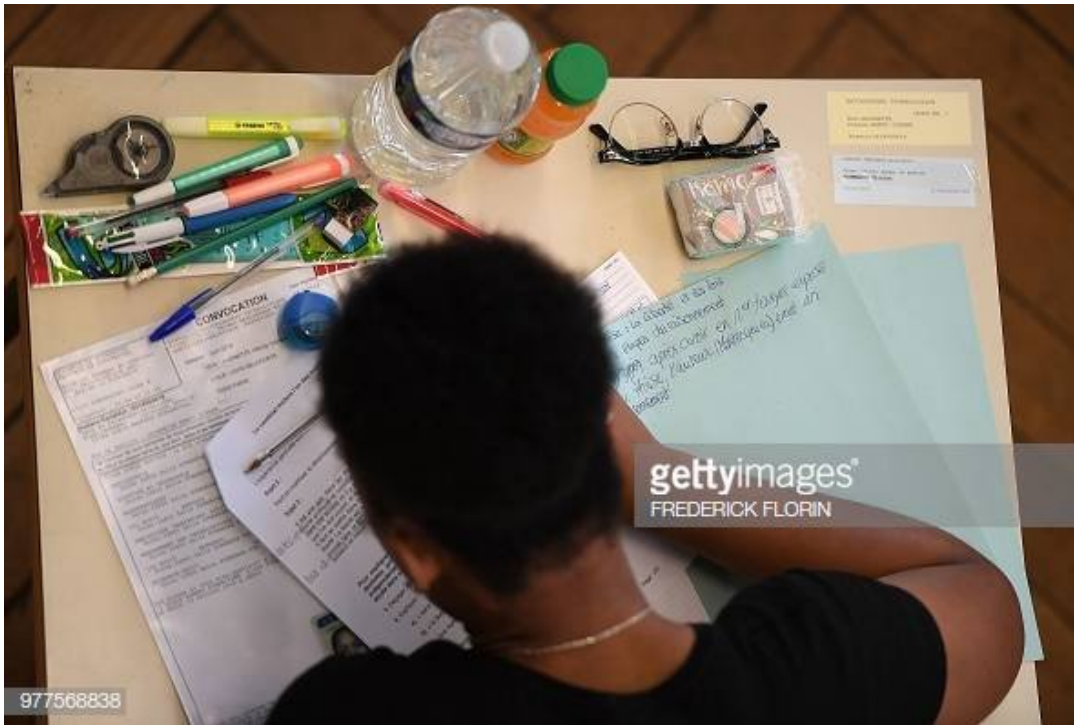
MÉTHODOLOGIE JURIDIQUE

Réussir sa dissertation juridique.



Group of young adults, photographed from above, on various painted tarmac surface, at sunrise.

Date: 8 Mai 2019 Author: Maixent Pierre César Bado 0 Commentaires



Etymologiquement parlant, dissertation vient du latin "dissere" qui signifie exposer des raisonnements, des idées liées les unes aux autres. La dissertation « correspond à la mise en œuvre d'un discours ordonné et cohérent à propos d'un problème envisagé dans sa dimension juridique ». Ce n'est pas une récitation du cours, mais une réflexion sur un sujet donné, en utilisant les connaissances acquises mais surtout en élaborant une réflexion personnelle et originale. C'est une démonstration et pour réussir une dissertation, deux paramètres entrent en jeu : l'exhaustivité et la rigueur. Exhaustivité parce que tous les éléments du sujet doivent être évoqués et ensuite rigueur parce qu'il ne faut pas s'écarter du sujet (éviter les hors sujets) et que les développements soient correspondants à la problématique énoncée.

Pour mieux appréhender la méthodologie de la dissertation, nous passerons en revue trois étapes à savoir l'analyse du sujet(I), la détermination du plan(II) et la rédaction(III).

Une vidéo sur la question: <http://vd55.com/6m3>

I. L'analyse du sujet.

Le sujet de dissertation est toujours une question qui vous est posée. Cette étape permet de mieux cerner le sujet en question à travers différentes analyses.

1-Analyse des termes

L'analyse du sujet consiste à analyser les termes clés du sujet et à faire l'inventaire des questions à traiter. "Pour ce qui est de l'analyse des termes clés, c'est rechercher la définition des termes du sujet. Ce, pour les expressions de technique juridique mais aussi les notions moins techniques.

Par exemple pour le sujet : « le présomption d'innocence », il faudra définir non seulement les termes présomption et innocence mais aussi le concept présomption d'innocence. Ce qu'il faut faire, c'est comprendre le sujet et pour y arriver, chaque mot du sujet doit être défini isolément ensuite tous les mots pris ensemble. Cela vous permettra d'avoir une interprétation d'ensemble du sujet. L'analyse des termes est très importante et vous évitera un « copieux hors-sujet ». Elle vous aidera par la suite à identifier des éléments de réponse.

2. Inventaire des questions à traiter

L'inventaire vous permet de faire état de vos connaissances en lien avec le sujet qui vous est soumis. A cet effet, il faudra faire appel à vos connaissances acquises en cours, lors des séances de TD, des séances de lectures personnelles. Cela implique que vous notiez tout ce qui vous passe après la tête mais ayant un lien avec le sujet. Ne vous souciez pas de les organiser, notez les telles qu'elles vous traversent l'esprit ; à une autre étape vous pourrez mieux les organiser. Ne jugez pas non plus de leur pertinence. C'est une séance de tempête d'idées que l'on appelle en anglais « brainstorming ». Voir également : Comment apprendre son cours de droit

II. La détermination du plan

En droit, un des principes que l'on rencontre le plus c'est le plan binaire c'est-à-dire un plan à deux parties, chacune des parties comportant deux sous-parties également. Le plan à trois parties se rencontre néanmoins pour certains sujets mais rarement.

Le plan doit être simple, équilibré avec des intitulés pas trop longs pour ne pas dire courts. Il n'y a pas de plan type en dissertation. La méthode la plus sûre pour trouver un plan équilibré et convaincant est de répartir les éléments de l'inventaire fait plus haut selon des critères soit généraux (Principes-Exceptions ; Règle générale-Règle spéciale ; Nature juridique-Régime juridique) soit propres à chaque matière. Parallèlement, il faut une certaine problématisation. Ce peut être un rapport de cause à effet entre les deux parties (exemple : c'est parce que le principe a tel fondement qu'il connaît telles exceptions), une opposition (le principe est apparemment maintenu mais les exceptions le neutralisent), une appréciation ou une évolution.

Quant à la formulation des intitulés, trois paramètres sont à prendre en compte :

- La rigueur ; les intitulés doivent correspondre au contenu des parties et sous-parties
- La clarté ; les titres doivent être explicites et renseigner sur le contenu
- L'élégance ; il faut à peu près le même nombre de mots et expressions

Plan binaire :

I. Première grande partie

A.....

B.....,.....

II. Deuxième grande partie

A.....

B.....

Après tout cela on passe à la rédaction du travail à proprement parler. Pour aller plus loin:
<http://vd55.com/6m3>

III. La rédaction

L'introduction

C'est la première partie de la dissertation et est très attentivement lu par le correcteur. Rappelez-vous qu'en fonction de ce que vous aurez avancé dans l'introduction, le correcteur jugera votre compréhension du sujet et pourra « deviner » ce que vous aborderez dans le développement. Pour l'anecdote, un de nos profs nous disaient en première année qu'à travers l'introduction, il savait s'il devait ou pas continuer à lire le développement. Pour dire qu'ici il faudra respecter tous les éléments que doit comprendre une introduction en droit.

Toute introduction doit contenir les éléments suivants :

1. – AMENER ET POSER LE SUJET :

cela commence par une phrase d'accroche. Il est conseillé d'éviter les expressions telles « de tout temps » ; « depuis que le monde est monde ». Il peut être suggéré une problématisation du thème évoqué par le sujet. Cela s'appelle la méthode de l'entonnoir.

2. **Définir les termes du sujet** : cela revient à préciser à partir des connaissances, le sens scientifique exact des termes du sujet. Ce qui exige une connaissance du vocabulaire juridique, une maîtrise des concepts fondamentaux du droit. Vous pourrez après cela mieux délimiter le sujet. La définition des termes permet à l'étudiant de circonscrire la sphère intellectuelle du sujet et d'éclairer l'itinéraire de tout son raisonnement intellectuel ultérieur. La définition consiste à donner la définition des pris isolément ainsi que leurs sens combinés.
3. **Faire ressortir la problématique du sujet** : c'est l'étape où l'on interroge le sujet et s'interroge à voix basse sur le sujet pour identifier le problème ou les problèmes qu'il soulève. La question centrale ou les questions les plus importantes expressément ou implicitement posé à l'étudiant. Evidemment, de la bonne identification du principal problème ou de la question centrale dépendra le contenu de la dissertation, la délimitation du sujet.
4. **Délimiter le sujet** : au titre de la délimitation du sujet peut aussi figurer l'élimination de questions annexes, d'importance secondaire, qui encombreraient l'exposé et feraient dévier la ligne de la démonstration. On indique alors brièvement ces points dans l'introduction en expliquant en quelques mots pourquoi on ne s'y attarde pas. Mais il faut être prudent.
5. **Donner l'intérêt du sujet** : il est important de faire ressortir les intérêts pratiques et théoriques de la question à traiter. Non seulement c'est un bon moyen d'animer la dissertation, mais c'est souvent l'occasion de dégager des idées éclairant le sujet. L'intérêt pratique se découvre en cherchant à imaginer des cas d'application concrets des règles juridiques en cause. On peut alors montrer que la question envisagée se pose fréquemment, que les solutions à dégager intéressent beaucoup de personnes ou commandent des conséquences économiques importantes... Faire apparaître, si possible l'actualité de la question mais ne pas verser dans le journalisme en recherchant le « sensationnel ». L'intérêt théorique peut se situer à différents niveaux notamment : Les principes juridiques en cause traduisent l'évolution des mœurs, de la société, des idées philosophiques... La question touche aux théories fondamentales du droit. Le débat est d'ordre technique, plusieurs analyses des règles juridiques examinées étant possible.
6. **Annonce justifiée du plan** : dans l'introduction, il ne s'agit pas de dire quelle articulation a été choisie, il faut justifier ce plan. On doit commencer par exprimer l'idée ou les idées essentielles animant le sujet ; puis on annonce l'ordonnement de la démonstration. Le plan adopté doit apparaître comme une conséquence logique et naturelle des principes antérieurement dégagés. L'essentiel consiste donc à expliquer pourquoi la présentation retenue s'impose. L'annonce proprement dite se limite à une phrase indiquant les titres des deux parties telles que : « il convient donc d'envisager, d'une part... et d'autre part... » ou « ... c'est pourquoi nous examinerons, dans une première partie... et dans une seconde partie... ».

Il est à noter qu'on n'indique pas dans l'introduction les subdivisions de chacune des parties car chaque chose en son temps : à la fin de l'introduction générale, l'annonce des grandes parties ; ensuite, au début de chaque partie, une très courte introduction ou « chapeau » indiquera les sous-parties. A voir absolument: <http://vd55.com/6m3>

Pour terminer.....

Pour terminer, il faut retenir que la dissertation est l'exposé, l'explication, la discussion, des règles de droit relatives à une question déterminée. Le devoir doit être organisé selon un plan rigoureux qui comporte traditionnellement : une introduction assez étoffée et deux parties, elles-mêmes subdivisées chacune en deux sous-parties ; une conclusion n'est pas nécessaire. De vous à moi je vous conseille de faire simple ; ne vous prenez pas la tête car bien souvent on échoue parce qu'on croit que les solutions sont difficiles à trouver alors qu'elles se trouvent tout près de nous. Aussi, une dernière pour réussir : évitez au maximum les fautes !!!! Pour en savoir plus: <http://vd55.com/6m3>



REPORT THIS AD

◀ DISSERTATION ◀ DISSERTATION JURIDIQUE ◀ DROIT ◀ EXERCICE JURIDIQUE ◀ MÉTHODOLOGIE JURIDIQUE



Publié par Maixent Pierre César Bado

Juriste étudiant en droit option privée, passionné du droit et des nouvelles technologies, démocrate et président de la cellule OHADA de l'USTA, je vise par ce blog à transmettre mes connaissances, analyses et réflexions... En un mot, c'est ma modeste contribution pour rendre le droit accessible à tous!!! N'hésitez pas à revenir, commentée et partagez le lien du blog. Des préoccupations particulières, n'hésitez pas à me contacter. Cordialement ! Voir tous les articles par Maixent Pierre César Bado

Ce site utilise Akismet pour réduire les indésirables. En savoir plus sur la façon dont les données de vos commentaires sont traitées.

